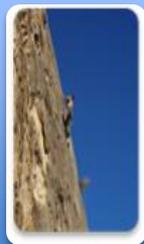


Projet de développement du CT 69 de la FFME sur 10 ans

Les objectifs



Objectif N° 1

Fédérer les pratiquants

(7000 licenciés en 2024)



Objectif N°2

Développer les lieux de pratique

- 1 salle de niveau international (bloc, difficulté, et vitesse)
- 4 structures de niveau national



Objectif N° 3

Créer un pôle d'escalade et de montagne

- Une SAE et une salle de bloc
- Un centre de formation
- Le siège du comité départemental
- Développer la professionnalisation



Objectif N° 4

Développer les activités montagne et de pleine nature

- Structurer l'offre des clubs
- Favoriser les synergies inter-clubs/inter-activités



Objectif N°5

Sécurité

- Favoriser l'autonomie
- Encourager les bonnes pratiques

Les moyens et les actions

Fédérer les pratiquants



- Accueillir plus de licenciés en favorisant la professionnalisation des clubs
- Développer le baby escalade dans les clubs en proposant des structures adaptées et en formant les initiateurs
- Continuer l'accompagnement des clubs sur les nouveaux projets d'agrandissements ou de créations de SAE
- Développer les compétitions :
 - En continuant le développement du circuit départemental de compétitions (CDR)
 - En poursuivant l'organisation de compétitions nationales dans le Rhône (coupe de France de bloc, difficulté, vitesse)
 - En soutenant l'organisation de compétitions internationales (coupe d'Europe, coupe du monde)
 - En développant la compétition de vitesse avec des actions vers les jeunes pour détecter les capacités et aptitudes à la vitesse, accroître la population de l'équipe départementale et densifier les entraînements et les stages

Développer les lieux de pratique



- Montrer aux élus que l'escalade est un sport comportant de valeurs fortes de respect, de solidarité et de responsabilisation
- Travailler en partenariat avec les collectivités
- Favoriser la création de lieux de pratique sur les territoires qui en sont dépourvus
- Organiser des événements promotionnels au sein des communes et des villes

Créer un pôle d'escalade et de montagne



Un partenariat avec une commune et un club permettrait :

- De créer un centre de formation
- De créer un centre d'entraînement pour l'équipe départementale
- D'ouvrir une salle d'escalade ouverte aux licenciés du Rhône
- D'organiser des compétitions sur sa propre structure
- D'accueillir des scolaires et du public handicapé
- D'être le siège social du CD 69
- De développer le nombre de structures associées (pôle excellence)

Développer les activités montagne et de pleine nature



- Proposer des sorties découvertes
- Proposer des rassemblements multi-activités
- Former des initiateurs dans les clubs
- Embaucher un salarié spécialisé sport de nature et montagne
- Profiter de l'expérience d'autres clubs
- Augmenter le nombre de clubs labélisés montagne
- Développer les sections montagne dans les clubs

Sécurité



- Former les responsables de club
- Informer grâce à des campagnes d'affichage, des réunions d'informations
- Mettre en place un système de retour d'expérience sur les accidents ou quasi-accidents afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs
- Mettre en place une rubrique sécurité sur le site du CD 69
- Mettre en place un système de mesure du nombre d'accidents (ex : taux, gravité, origine)